

Affaires extérieures (M. MacEachen) et le ministre aux Relations extérieures (M. Pepin) à soutenir la conférence et à veiller à ce que le gouvernement du Canada y soit bien représenté.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

LES PRODUITS LAITIERS HOLSTEIN DE BOIS-FRANC

M. Jean-Guy Dubois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement pour parler aujourd'hui de l'Association Holstein du Canada. En 1884, c'était le début de l'Association Holstein du Canada; présentement un congrès annuel se tient ici, dans la ville d'Ottawa, pour souligner cet anniversaire et pour honorer également divers éleveurs du Canada qui œuvrent au sein de cette association. En ce moment aussi, il y a parmi les diverses associations Holstein du Canada, certaines qui célèbrent plusieurs années d'existence.

Il y en a une dans ma circonscription qui compte 50 ans d'existence, il s'agit de l'Association Holstein de Bois-Franc. Il y a des gens dans les tribunes qui font partie de cette association-là, et je suis fier de les voir parmi nous aujourd'hui. Cette Association Holstein de Bois-Franc a beaucoup de représentants qui ont fait honneur au plan canadien grâce à tous leurs représentants et grâce aussi à toute la production bovine Holstein qui a relevé dans notre région la production laitière. Je suis heureux de voir que l'Association canadienne de Holstein a choisi Ottawa pour se réunir et aussi pour honorer les maîtres éleveurs qui ont reçu cette distinction l'année dernière. Il faut tenir compte, monsieur le Président, du fait que dans la région de Bois-Franc, qui fait partie de la circonscription de Lotbinière, plusieurs personnes ont été classées maîtres éleveurs; cette année, M. André Laroche de Warwick a obtenu cette distinction. Je suis très heureux, monsieur le Président, de constater que l'Association Holstein du Canada continue de progresser et que les gens du Québec en font partie intégrante. Quant à moi, les gens de la circonscription de Lotbinière font également partie intégrante de cette association qui compte au-delà de 300 membres; ils sont toujours très actifs et savent faire fructifier l'Association Holstein.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉCOLE DE SIOUX VALLEY

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, j'ai visité récemment l'école de Sioux Valley qui est gérée par la bande indienne de Sioux Valley, dans ma circonscription. Ce jour-là, les élèves n'avaient pas pu se rendre en classe, parce que le réseau d'égout avait refoulé. Il y avait également d'autres problèmes. L'école est constituée d'un ensemble de petits bâtiments et il en résulte que les salles sont disséminées

Article 21 du Règlement

ça et là. De même, il n'y a pas de gymnase digne de ce nom et un des bâtiments est dangereux et insalubre.

Malgré cela, depuis cinq ans que la bande indienne gère cette école, le nombre d'élèves a augmenté, l'absentéisme a baissé et les élèves qui avaient tendance à quitter les écoles hors réserve retournent à celle de Sioux Valley pour terminer leurs études. Il est clair que cette bande a relevé le défi de l'autogestion.

Par conséquent, il est ironique de voir que le gouvernement fédéral décourage les efforts de la bande. Bien que cette dernière ait demandé à maintes reprises qu'on construise une nouvelle école ayant des installations décentes, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien refuse de le faire avant 1987, au plus tôt. La bande a proposé de contracter un prêt pour financer la construction, mais elle a besoin d'une garantie de prêt du gouvernement fédéral et celui-ci n'a pas encore accepté. Par conséquent, l'école de Sioux Valley s'ajoute à une longue liste de projets d'investissement en souffrance dans le domaine de la formation des Indiens.

Comme nombre d'autres bandes indiennes, la bande de Sioux Valley a prouvé qu'elle était capable de s'occuper de l'instruction de ses enfants. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait faire sa part.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—PLAIDOYER EN FAVEUR D'ANATOLY SHCHARANSKY

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, aujourd'hui 15 mars 1984, Anatoly Shcharansky, prisonnier de conscience juif en URSS, entame sa huitième année d'incarcération. Nous nous rappelons tous que c'est en 1977 que cet homme courageux a été arrêté, puis jugé, après avoir été fausement accusé d'être un agent du gouvernement américain. La peine de 13 ans de prison imposée à Shcharansky ne représente que l'aspect le plus pénible d'une société qui continue à persécuter sa collectivité la plus vulnérable.

Shcharansky, qui a demandé à quitter l'URSS pour la première fois il y a 11 ans, symbolise maintenant tous les Juifs soviétiques qui désirent être autorisés à quitter l'URSS et à retrouver leur famille dans leur terre promise. Le mois dernier, sa mère a reçu la permission d'aller le voir en prison, la première visite qu'il ait eue en 18 mois. Son état continue à se détériorer. Il a des douleurs au cœur et souffre de maladies des os et de la colonne vertébrale.

Un nouveau règlement de la prison, le paragraphe 188.3, autoriserait de prolonger sa peine automatiquement, aussi souvent que nécessaire, jusqu'à un maximum de cinq ans, si son comportement était jugé répréhensible. Précédemment, on ne pouvait apporter de modification à la peine d'un détenu ou à ses conditions d'incarcération que par décision d'un tribunal. Maintenant, le commandant peut simplement indiquer sur le dossier du détenu les détails des fautes qu'on lui reproche.

Actuellement, étant donné le changement de direction en URSS, nous en appelons à l'Union Soviétique...

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps est expiré.